

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

**Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,**

**DELIBERATION N° 11**

Effectif du Conseil  
d'Administration : 17

**MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX**  
**D'AGENTS DU CENTRE COMMUNAL**  
**D'ACTION SOCIALE AUPRES DE LA VILLE**  
**DE NIORT DANS LE CADRE DES**  
**ELECTIONS LEGISLATIVES**

Date de convocation : 21 juin 2024

Affichage du Compte  
Rendu Sommaire : 3 juillet 2024

**PRESENTS** : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND (arrivée à 15 h 00), Mme VACKER, Mme NADAL, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, Mme AUMONIER, M. BAUDIN.

**EXCUSES** : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,  
Mme Valérie VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO (jusqu'à son  
arrivée à 15 h 00),  
Mme Lydia ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,  
Mme Aline DI MEGLIO, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN,  
Mme Cathy GIRARDIN, qui a donné pouvoir à M. VILLEMUR,  
M. Laurent FERON, qui a donné pouvoir à Mme DORET-FOURNIER,  
Mme Rosane BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER  
M. Jean-Marie CHALET, qui a donné pouvoir à Mme NADAL

**ABSENT** :

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre de l'organisation des élections, il est nécessaire de mobiliser un nombre important d'agents volontaires afin d'assurer la tenue des bureaux de vote pour les élections européennes.

.../...

C'est pourquoi, il est proposé la mise à disposition à titre onéreux des agents du Centre communal d'action sociale auprès de la Ville de Niort les dimanches 30 juin 2024 et 7 juillet 2024 afin de sécuriser le bon déroulement des élections.

Les conditions de la mise à disposition sont définies dans la convention établie entre la Ville de Niort et le Centre communal d'action sociale telle que jointe en annexe.

Il est donc demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention relative à la mise à disposition telle que proposée ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou M. le Vice-Président à signer cette convention.

*Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.*

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 17 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 0  |

Pour extrait conforme  
NIORT, le 3 juillet 2024

Pour le Président du C.C.A.S.  
Jérôme BALOGE  
Et par délégation,  
Le Vice-Président  
SIGNE

Nicolas VIDEAU